



COMMUNE DE VALOGNES

PLAN LOCAL D'URBANISME

MISE A JOUR

(suivant arrêtés préfectoraux du 26 septembre 2012, du 26 octobre 2012, et du 14 novembre 2012)

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

P.L.U. approuvé par le Conseil Municipal le	18 octobre 2007
Modification simplifiée n°1 approuvée par le Conseil Municipal le	22 février 2010
Modification simplifiée n°2 approuvée par le Conseil Municipal le	22 février 2010
Mise en compatibilité du P.L.U. avec la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RD62 entre Sottevast et Valognes: Arrêté municipal n°62 en date du	3 mars 2010
Modification approuvée par le Conseil Municipal le	17 mai 2010
Mise à jour suivant arrêtés préfectoraux du 26 avril 2012, du 6 juin 2012, du 6 juillet 2012 et du 5 septembre 2012	
Arrêté municipal n°459 en date du	2 octobre 2012
Mise à jour suivant arrêtés préfectoraux du 26 septembre 2012, du 28 octobre 2012, et du 14 novembre 2012	
Révision simplifiée n°1	En cours
Modification simplifiée n°3	En cours

JANVIER 2013

ECHELLE 1/5000ème

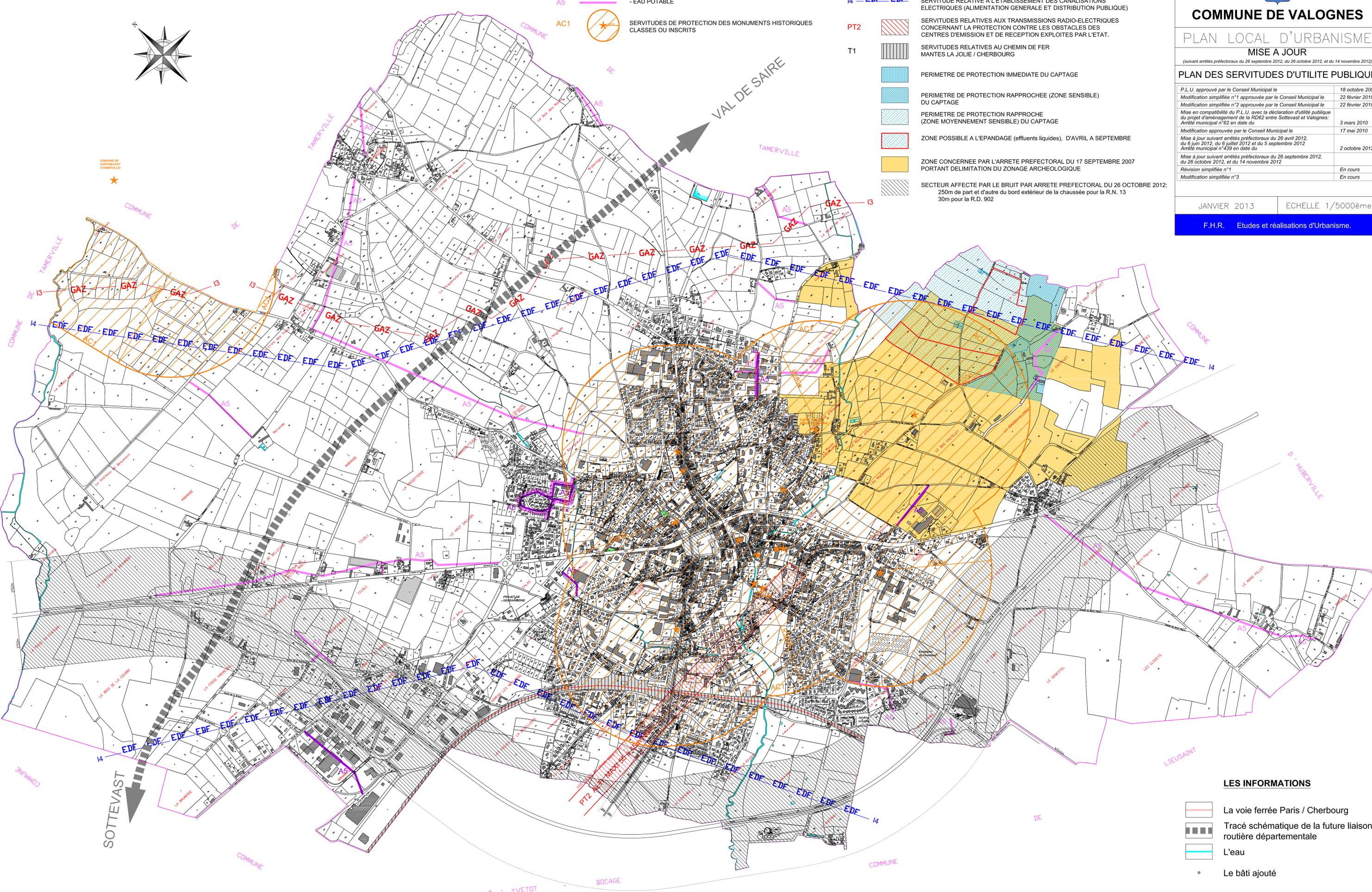
F.H.R. Etudes et réalisations d'Urbanisme.

LEGENDE:

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- A5 SERVITUDES POUR LA POSE DES CANALISATIONS PUBLIQUES: - ASSAINISSEMENT
- A5 - EAU POTABLE
- AC1 SERVITUDES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES OU INSCRITS

- I3 **GAZ** SERVITUDES RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT DE GAZ
- I4 **EDF EDF** SERVITUDE RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES (ALIMENTATION GENERALE ET DISTRIBUTION PUBLIQUE)
- PT2 SERVITUDES RELATIVES AUX TRANSMISSIONS RADIO-ELECTRIQUES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES DES CENTRES D'EMISSION ET DE RECEPTION EXPLOITES PAR L'ETAT.
- T1 SERVITUDES RELATIVES AU CHEMIN DE FER MANTES LA JOLIE / CHERBOURG
- PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE DU CAPTAGE
- PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (ZONE SENSIBLE) DU CAPTAGE
- PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (ZONE MOYENNEMENT SENSIBLE) DU CAPTAGE
- ZONE POSSIBLE A L'EPANDAGE (effluents liquides), D'AVRIL A SEPTEMBRE
- ZONE CONCERNEE PAR L'ARRETE PREFECTORAL DU 17 SEPTEMBRE 2007 PORTANT DELIMITATION DU ZONAGE ARCHEOLOGIQUE
- SECTEUR AFFECTE PAR LE BRUIT PAR ARRETE PREFECTORAL DU 26 OCTOBRE 2012: 250m de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée pour la R.N. 13 30m pour la R.D. 902



LES INFORMATIONS

- La voie ferrée Paris / Cherbourg
- Tracé schématique de la future liaison routière départementale
- L'eau
- Le bâti ajouté